

**COMMUNE DE LA HAGUE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023**

**COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 13 SEPTEMBRE 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 51

Date de convocation de la commune de La Hague : 7 septembre 2023

**PRÉSENTS** : BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CERVANTES Simon, CHARLES Véronique, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRACHET Nadine, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GOACHET Joseph, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MESNIL Flavie, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

**EXCUSES** : ALLENO Gwladys, COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FLAMBART Corinne, GAUMAIN Mathieu, HAMELIN Magali, LECOSTEY Fabrice, LERENDU Patrick, SANSON Fabienne, TESTELIN Sébastien.

**PROCURATIONS** :

Madame ADOUE Chantal a donné procuration à monsieur TOLLEMER Pierre.

Monsieur CANOVILLE Laurent a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Madame LEDAUPHIN Nathalie a donné procuration à madame NICOLLE Stéphanie.

Monsieur PELLERIN Eric a donné procuration à madame LAPPREND Marie.

Monsieur SANSON Noël a donné procuration à madame BONNISSANT Marie-Suzanne.

Madame SEBIRE Marine a donné procuration à madame BEDEL Pauline.

Madame BEDEL Pauline a été élue secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 19h45 et constate que le quorum est atteint.



### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame MAHIER informe les membres du conseil que le procès-verbal comporte une erreur matérielle car il est noté madame le maire au lieu de M. Belhomme qui la remplaçait lors de ce conseil. Le procès-verbal de ce jour mentionnera ces propos. Elle demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance 27 juin 2023.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 juin 2023 par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote.



**84DL2023-006**

### **Validation de l'opération Grand Site de La Hague**

Par 44 voix pour, 13 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider le projet Opération Grand Site de La Hague.



**14DL2023-014**

### **Convention entre la commune et le bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour la réalisation d'un guide et d'une carte pédagogique sur la géologie de La Hague**

Par 44 voix pour et 14 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la « convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation d'une carte géologique pédagogique et d'un guide des curiosités géologiques du Géoparc de La Hague ».
- Inscrire la dépense au budget 2023 en investissement à l'article 2188.



**710DL2023-019**

### **Aménagement intérieur de l'abri SNSM de Goury - Augmentation de l'autorisation de programme**

Par 49 voix pour le scénario 1, 8 voix pour le scénario 2 et 1 vote blanc, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le scénario 1 incluant les travaux d'aménagement intérieur de l'abri SNSM de Goury et la prise en charge financière du poste « fourniture et pose des rails et systèmes « fixes » sous abri.
- Approuver l'augmentation de l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement intérieur de l'abri SNSM de Goury d'un montant de 154 966 € TTC, ce qui porte l'autorisation de programme à 653 966 € TTC.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur le programme n° 1184.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.
- Autoriser madame le maire à signer tous documents y afférents.
- Autoriser madame le maire à verser une subvention d'équipement (rail, systèmes « fixes », frais et prestations) à la SNSM, précisée à ce stade prévisionnel à 309 214 € TTC.
- Prendre acte que le montant prévisionnel de l'opération estimée serait ainsi de 963 180 € TTC.
- Prendre acte que cette délibération vient compléter et se substituer partiellement à celle prise en 2019 sur le même objet.

↩ **14DL2023-015**      **Aménagement intérieur de l'abri SNSM de Goury –  
Convention technique et financière**

Par 58 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention technique et financière pour l'opération de pérennisation de la capacité de sauvetage de Goury.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.
- Prendre acte que cette délibération vient compléter et se substituer partiellement à celle prise en 2019 sur le même objet.

↩ **84DL2023-007**      **Adressage – Création de nouvelles voies sur le territoire de  
la commune de La Hague**

Par 57 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter la dénomination d'une voie communale comme indiqué ci-dessous. Ce nom de voie sera ajouté à la liste des voies communales qui sera transmises aux partenaires de la commune (conseil départemental, SDIS, trésor public, ARCEP, La Poste, EDF...).

Libellé voie	Commune déléguée
<b>ROUTE DES ACRES D'HERQUEVILLE</b>	Herqueville

- Autoriser madame le maire à déposer et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Madame MAHIER lève la séance à 20h25.

  
 Manuela MAHIER.